



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE (ECA)

Trente-troisième session

Rome, 1 – 2 mars 2004

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ECA SUR LA FEMME ET LA FAMILLE DANS LE DÉVELOPPEMENT RURAL (GTF)

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural (GTF) a été créé en 1965 par la Commission européenne d'agriculture (ECA) à sa quatorzième session (Résolution ECA 8/65). Il est ouvert à tous les membres de la Commission. Ses objectifs sont les suivants:

- encourager l'échange d'informations et d'expériences afin de promouvoir le rôle de la femme et de la famille dans l'agriculture et le développement rural;
- promouvoir et encourager le perfectionnement professionnel des femmes rurales;
- coopérer avec des institutions et organismes qui s'emploient à faciliter l'intégration de la femme dans le développement rural;
- formuler des recommandations sur les questions concernant l'éducation, la recherche, la vulgarisation, la formation et d'autres domaines connexes, dans son domaine de compétence.

2. Le GTF est le seul organe statutaire de la FAO dans la région Europe qui traite spécifiquement des questions de parité hommes-femmes. Il sert ainsi de trait d'union entre les États Membres, le Bureau régional pour l'Europe et le Service Parité hommes-femmes et développement du Département du développement durable de la FAO. Ses atouts tiennent entre autres à sa structure, qui repose sur un large réseau pluridisciplinaire regroupant des professions, des institutions et des organisations très diverses et axé principalement sur le renforcement des capacités. Le GTF constitue de ce fait un cadre d'échange de connaissances et d'expérience sur la parité hommes-femmes et le développement rural sans équivalent dans la Région Europe de la FAO.

3. Les actions engagées par les États Membres montrent que le GTF a contribué à inscrire la parité hommes-femmes au rang des préoccupations des pays de la région, a favorisé la prise en compte des besoins des hommes et des femmes vivant en milieu rural dans les politiques, programmes et projets de développement rural, et a permis la mise en place de nouveaux

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

mécanismes de coopération et de réseaux de communication entre les administrations nationales et les populations locales des États Membres. Il a tout particulièrement réussi à offrir un lieu de rencontre et d'échange aux femmes rurales, aux chercheurs, aux professionnels et aux responsables politiques œuvrant dans le secteur du développement rural dans la région Europe, et sa méthode de travail a contribué à une plus large prise de conscience de l'importance des questions intéressant les femmes rurales.

4. Le GTF est d'avis que la création de réseaux facilite le processus d'échange et d'apprentissage qui devrait contribuer à attirer l'attention des décideurs sur la condition et le rôle des femmes rurales et favoriser l'égalité entre les sexes dans le travail et la vie en société.

II. PLANIFIER L'AVENIR

5. Lors de la planification de leurs activités futures, la FAO, l'ECA et le GTF devront tout mettre en œuvre pour favoriser l'intégration des questions de parité hommes-femmes aux politiques de développement agricole et rural, en particulier dans les domaines qui appellent une attention immédiate: sécurité sanitaire et qualité des aliments, participation équitable et active des hommes et des femmes aux programmes et projets de développement agricole et rural, accès équitable des hommes et des femmes au processus de prise de décision, à l'éducation, aux ressources, aux services et à l'information, égalité d'accès des hommes et des femmes aux emplois que génère le développement agricole et rural.

6. Pour favoriser une plus large prise de conscience du rôle des femmes rurales et de leur contribution à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, question inscrite à l'ordre du jour de la vingt-quatrième Conférence régionale pour l'Europe, qui doit se tenir en France en mai 2004, le GTF a préparé un document qui aborde les questions liés à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments sous l'angle de la parité hommes-femmes.

7. Le GTF, en tant qu'organe consultatif de la FAO, continuera de travailler sur les questions en rapport avec le développement rural durable, et notamment celles concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans la région Europe, conformément à la stratégie présentée à l'ECA à sa dernière session, tenue en mars 2002. Cette stratégie, qui s'inspire, entre autres, des priorités à long terme approuvées par la vingt-deuxième Conférence régionale pour l'Europe¹ et du Plan d'action Parité hommes-femmes et développement de la FAO pour la période 2002-2007², définit le cadre des interventions visant à aider les pays membres dans les domaines suivants:

- appui à la formulation de politiques de développement rural soucieuses de l'équité entre les sexes, axées notamment sur la diversification des activités rurales, la création de revenus de remplacement, l'amélioration des capacités locales et nationales et le renforcement institutionnel, et accordant une large place à la parité hommes-femmes;

¹ Les priorités retenues se présentent comme suit:

- réduction de la pauvreté, par le soutien à des moyens d'existence durables en milieu rural et à la sécurité alimentaire;
- sécurité sanitaire et qualité de l'alimentation;
- gestion durable des ressources naturelles;
- renforcement des institutions et des capacités afin de soutenir le processus de transition vers l'économie de marché dans le secteur rural.

² Le Plan d'action Parité hommes-femmes et développement a pour objectif de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les domaines suivants:

- accès à une alimentation suffisante, saine et appropriée sur le plan nutritionnel;
- accès aux ressources naturelles et aux services de soutien agricole, contrôle et gestion de ces ressources et services;
- participation au processus d'élaboration des politiques et de prise de décision à tous les niveaux dans le secteur agricole et rural;
- possibilités d'emplois agricoles et autres en zone rurale.

- appui à la formulation de politiques d'administration et de gestion foncières soucieuses de l'équité entre les sexes afin de favoriser le développement rural;
- promotion de la coopération régionale en vue de: la collecte, la diffusion et l'utilisation de données (quantitatives et qualitatives) et d'informations ventilées par sexe destinées à la planification des politiques; l'utilisation et l'adaptation au contexte national de la méthode d'analyse socio-économique selon les questions de parité hommes-femmes;
- appui à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de plans d'action nationaux visant à promouvoir l'intégration des questions de parité hommes-femmes au cadre institutionnel et aux programmes et projets de développement;
- suivi de phénomènes tels le vieillissement de la population, la féminisation des activités agricoles selon l'âge et l'émigration interne des jeunes, et de leur impact sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments; et
- appui au renforcement des capacités des organismes publics à vocation agricole, du secteur privé et des organisations de la société civile, à tous les niveaux, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de stratégies soucieuses de l'équité entre les sexes et susceptibles d'améliorer la qualité de vie des populations rurales.

8. L'appui de l'ECA à la stratégie décrite ci-dessus contribuera à donner aux femmes rurales les moyens de vaincre les inégalités dont elles sont victimes dans leurs foyers, leurs communautés et la société en général, et à relever les défis que représentent les nouvelles initiatives engagées en milieu rural, qui se traduisent par de nouvelles formes de pluriactivités, de moyens et de mesures visant à protéger la nature et les paysages, accroître les disponibilités alimentaires, renforcer l'action menée dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et résoudre d'autres problèmes sociaux d'apparition récente.

9. La planification des futures activités du GTF prendra en considération et suivra de près les stratégies et les programmes de travail adoptés en vue de la mise en œuvre du Plan d'action Parité hommes-femmes et développement du programme sur la parité hommes-femmes et le développement/le rôle des femmes dans le développement dans la région Europe. Cette approche contribuera à rendre plus efficaces les activités axées sur la promotion des femmes rurales, à mieux faire connaître l'action du GTF et à garantir une plus grande cohérence des activités, qui seront liées les unes aux autres et se renforceront mutuellement, au service d'un objectif commun.

III. APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GTF DURANT L'EXERCICE 2002-2003

10. On trouvera à la présente section un compte rendu détaillé des activités entreprises par le GTF durant l'exercice 2002-2003. Parmi les principales manifestations organisées au cours de cette période, on peut citer la onzième session du GTF, tenue en Suisse en octobre 2002, et les quinzième et seizième réunions d'experts FAO/ECA sur la parité hommes-femmes et le développement rural, qui ont eu lieu respectivement en Finlande (2002) et en Lituanie (2003).

11. Les réunions d'experts FAO/ECA, précédemment appelées « écoles d'été », sont considérées comme faisant partie des activités les plus importantes et les plus utiles du GTF. Elles sont organisées tous les ans en collaboration avec un pays membre. Ces réunions portent principalement sur les techniques et méthodes de formation et sur l'acquisition des informations et compétences indispensables aux personnes qui travaillent dans le secteur du développement rural. Dans le passé, les réunions d'experts ont eu pour thèmes la gestion des projets de développement rural, la participation des populations locales au développement rural, la création de petites entreprises et le développement du tourisme rural, la création d'entreprises, l'établissement d'alliances, de partenariats et de réseaux, les techniques de communication et les technologies de l'information, les analyses socio-économiques selon les questions de parité hommes-femmes et l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les programmes et projets de développement.

12. Le GTF siège deux fois par an. Ses réunions sont l'occasion d'arrêter les grandes lignes de l'action du GTF, de dresser un bilan des activités en cours d'exécution et de formuler des recommandations sur la promotion des femmes rurales en Europe.

13. La onzième session du GTF a permis cette fois encore de mieux cerner les besoins prioritaires, à la lumière des contributions techniques et des débats consacrés à des aspects importants des questions de parité hommes-femmes, et d'avancer dans la formulation des recommandations qui guideront l'action future du GTF. Les sessions du GTF servent donc de cadre à l'adoption des décisions de principe relatives à l'élaboration des activités du GTF; elles permettent d'évaluer les activités en cours et de définir les grandes orientations des travaux du Groupe. À titre d'exemple, les participants à la onzième réunion du GTF ont appelé le GTF à participer à la formulation des politiques axées sur la mise en œuvre de programmes destinés aux femmes rurales et aux agricultrices.

14. À l'instar des participants aux réunions d'experts, les participants aux sessions du GTF jugent ces rencontres bisannuelles fort utiles, dans la mesure où elles leur permettent d'apprendre les uns des autres et de débattre d'aspects importants ou nouveaux des questions de parité hommes-femmes.

Onzième session du GTF, Suisse, 14-17 octobre 2002

15. La onzième session du GTF³ s'est tenue à Fribourg du 14 au 17 octobre 2002 à l'aimable invitation du Gouvernement de la Suisse. La session avait pour thème « Le rôle des femmes dans l'agriculture et le développement rural durables ». Y ont participé 25 délégués représentant 15 pays (dont huit pays d'Europe occidentale et six pays membres de la CEE ou de la CEI), deux organisations ayant statut d'observateur et la FAO. La Session:

- a) a noté l'effet d'entraînement des activités du GTF, qui ont été à l'origine d'ateliers et de séminaires régionaux et sous-régionaux et ont favorisé la diffusion de méthodes et l'échange d'expériences à l'échelle internationale, et a recommandé qu'à l'avenir le GTF se penche plus particulièrement sur les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser davantage les femmes rurales aux questions politiques, renforcer l'intérêt qu'elles y portent et les aider à participer au processus de décision, et améliorer les possibilités qui s'offrent aux femmes et aux jeunes des zones rurales en matière d'éducation et de formation;
- b) a recommandé que l'ECA revoie son dispositif d'appui au GTF;
- c) a souligné que la sensibilisation à la parité hommes-femmes devait impérativement se traduire par des actions concrètes;
- d) a évoqué la diversité et la multiplicité des fonctions qu'assument les femmes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural durables;
- e) a fait observer que les relations entre les sexes devaient être examinées dans un contexte socio-économique plus large caractérisé par les changements continus qui interviennent dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, et ont rappelé la nécessité d'améliorer les infrastructures, afin de permettre aux femmes de participer activement à l'évolution de l'environnement socio-économique;
- f) a insisté sur la nécessité de promouvoir la création de réseaux regroupant des femmes rurales et des organisations de femmes rurales, dans la mesure où ces réseaux contribuent de manière déterminante à la mobilisation en faveur de la défense des intérêts des femmes rurales et à la prise en compte des questions touchant au monde rural en général;

³ Le GTF a tenu onze sessions depuis 1980. Les thèmes des sessions sont choisis en fonction des suggestions faites par les participants aux activités du Groupe et sont en rapport avec les besoins prioritaires des pays membres. Ainsi, au cours de ses dernières sessions, le GTF a traité des thèmes tels que l'environnement et le développement rural (1996), les obstacles à la participation des femmes rurales aux processus de prise de décision (1998) et les enjeux et perspectives pour les jeunes en milieu rural (2000).

- g) a fait observer qu'il convenait d'établir des statistiques ventilées par sexe à des fins de comparaison et de recueillir et d'analyser des données dans l'ensemble de la Région;
- h) a souligné la nécessité de réviser et d'harmoniser la terminologie applicable à la parité hommes-femmes.

Quinzième réunion d'experts FAO/ECA sur la parité hommes-femmes et le développement rural, Finlande, 10-14 juin 2002

16. La quinzième réunion d'experts FAO/ECA sur la parité hommes-femmes et le développement rural s'est tenue à Mikkeli (Finlande), du 10 au 14 juin 2002. Elle avait pour thème « Planification, suivi et évaluation des programmes et projets de développement rural en vue de l'intégration des questions relatives à la parité hommes-femmes et à la participation ». La réunion avait pour objectifs de: aider les participants à améliorer leurs capacités à utiliser les outils et méthodes de planification, de suivi et d'évaluation des programmes et projets de développement rural, notamment en ce qui concerne la prise en compte des considérations liées à la parité hommes-femmes et à la participation; favoriser l'échange d'expériences et tirer des enseignements des pratiques optimales ou des mauvaises pratiques utilisées dans la région Europe de la FAO; formuler des projets de proposition visant à aider les pays à intégrer les questions liées à la parité hommes-femmes et à la participation aux politiques, programmes et projets de développement rural. La réunion a été organisée conjointement par le Ministère finlandais de l'agriculture et de la foresterie et l'Institut Mikkeli de recherche et de formation agricoles de l'Université d'Helsinki. Au total, 25 participants représentant 15 pays y ont pris part.

Seizième réunion d'experts FAO/ECA sur la parité hommes-femmes et le développement rural, Lituanie, 8-12 septembre 2003

17. La seizième réunion d'experts FAO/ECA sur la parité hommes-femmes et le développement rural s'est tenue à Birštonas (Lituanie) du 8 au 12 septembre 2003. Elle avait pour thème « Mobilisation et motivation des communautés en vue du développement rural participatif ». La réunion a été organisée conjointement par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe, le Ministère lituanien de l'agriculture, la Chambre d'agriculture et l'Association lituanienne des agricultrices. Elle avait pour objectifs de donner aux participants des informations sur les différents outils et méthodes de motivation et de mobilisation des populations locales, d'échanger des informations et des expériences et de préparer des plans d'action visant à aider les participants à intégrer les questions concernant la participation et la parité hommes-femmes aux interventions axées sur le développement rural, qu'elles soient entreprises à l'initiative des autorités ou qu'elles partent de la base. Au total, 23 personnes représentant 14 pays ont participé à cette réunion.

IV. PLAN DE TRAVAIL POUR 2004-2005

18. D'ici 2007, le GTF aura pour stratégie de s'attaquer, dans le contexte décrit plus haut, aux problèmes et aux besoins spécifiques et communs des femmes rurales des différentes sous-régions d'Europe, tels qu'ils ont été définis lors des dernières sessions du GTF tenues en Autriche en 2000 et en Suisse en 2002, des réunions d'experts organisées en Finlande (2002) et en Lituanie (2003) et des autres réunions, ateliers et séminaires auxquels le GTF a participé.

19. Le programme des principales réunions prévues se présente comme suit:
- Douzième session du GTF (elle pourrait avoir lieu en Slovaquie en octobre 2004);
 - Dix-septième réunion d'experts sur la parité hommes-femmes et le développement rural (Autriche, juin 2004);
 - Atelier international sur les données ventilées par sexe (il pourrait se tenir en Norvège en septembre 2004);
 - Réunion du Conseil du GTF, première semaine de février 2005 (date provisoire), Siège de la FAO, Rome (Italie);

- Réunion du Conseil du GTF, première semaine de novembre 2005 (date provisoire), Siège de la FAO, Rome (Italie);
- Dix-huitième réunion d'experts sur la parité hommes-femmes et le développement rural, (pays hôte à déterminer, juin 2005);
- Treizième session du GTF (pays hôte à déterminer, début 2006, avant la session de l'ECA).

20. Le GTF envisage par ailleurs d'organiser des réunions sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans le contexte de la parité hommes-femmes (notamment une réunion de chercheurs), sous réserve des financements requis.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

21. Le GTF, à sa onzième session, a publié la déclaration suivante sur les problèmes d'apparition récente qui touchent au rôle des femmes dans l'agriculture et le développement rural durables:

« Le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural est conscient des fortes répercussions de la mondialisation sur les zones rurales, et en particulier sur le développement rural durable. Le développement durable des zones rurales repose nécessairement sur une agriculture multifonctionnelle et une économie rurale diversifiée. La pleine participation des femmes rurales aux processus de développement est indispensable.

La contribution des femmes et les multiples fonctions qu'elles remplissent dans le secteur agricole et rural doivent être reconnues, tant au plan économique que social. Il est primordial d'adapter les cadres institutionnels afin de permettre aux femmes rurales de participer de manière plus active aux processus de prise de décision.

La participation active des femmes au développement rural leur permettra d'engager des actions répondant à leurs intérêts et à leurs besoins, au bénéfice des collectivités rurales dans leur ensemble. Il est indispensable, dans l'intérêt des zones rurales, que les institutions et organisations publiques et privées et les réseaux de femmes s'emploient à l'avenir à défendre les intérêts des femmes sur la scène politique.

Les incidences de la restructuration sociale et économique des zones rurales et des exploitations agricoles sur les hommes et les femmes doivent faire l'objet d'études approfondies. Il importe à cet égard d'accorder un plus haut degré de priorité aux politiques de développement rural, qui doivent être conçues dans le long terme, afin d'accroître les possibilités d'emplois et de revenus dans les zones rurales, pour les hommes comme pour les femmes. »

22. Pour que ces objectifs puissent se concrétiser, il est indispensable d'aller au-delà du simple souci d'équité entre les sexes pour faire en sorte qu'il se traduise à l'avenir par des interventions concrètes. Le GTF a formulé à cette fin les recommandations ci-après, adressées à l'ECA et à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO:

- renforcer l'intégration des questions de parité hommes-femmes aux politiques de développement rural dans les États Membres, les organisations internationales, les documents et les enquêtes, en y affectant les budgets requis et en renforçant des capacités, afin de garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes des zones rurales;
- élaborer des législations soucieuses de l'équité entre les sexes qui seront garantes de l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources, et notamment à l'éducation, à la formation, aux terres et au crédit;
- accroître la participation des femmes rurales aux processus de prise de décision, à quelque niveau que ce soit, afin de leur garantir une représentation d'au moins 40 pour cent;
- promouvoir la création d'une base de données quantitatives et qualitatives sur les femmes rurales et les agricultrices et l'analyse des données les concernant, en vue d'une plus

large reconnaissance de leur contribution essentielle à la vie économique et sociale des collectivités rurales et de l'élaboration de politiques de développement agricole et rural plus respectueuses de l'équité entre les sexes;

- mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation soucieux de l'équité entre les sexes pour les programmes de développement agricole et rural, aux fins d'une participation plus active des femmes rurales au processus de développement rural;
- appuyer les ONG et les réseaux œuvrant en faveur de la promotion des femmes rurales, afin de faciliter l'échange d'expériences et de promouvoir l'effet d'entraînement des efforts engagés;
- encourager la coopération entre les pays de la région Europe en matière d'échange de connaissances sur la parité hommes-femmes et le développement rural;
- formuler des directives pour la préparation de plans d'action nationaux axés sur l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les politiques de développement agricole et rural.

23. Par ailleurs, le GTF souscrit pleinement au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (1996)⁴, qui vise à assurer l'égalité entre les sexes et la dévolution de pouvoirs aux femmes.

24. Le GTF adhère également au Message de Rome à Johannesburg, déclaration politique qui défend le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et a été adoptée par les participants à la réunion sur les femmes rurales organisée en parallèle à la onzième session du GTF. La déclaration avance notamment les arguments suivants:

- il convient de renforcer le statut des femmes rurales et de promouvoir l'égalité entre les sexes dans le domaine du développement agricole et rural, par le biais de mesures visant à: (i) assurer un accès équitable des femmes aux ressources naturelles et productives et un contrôle sur ces ressources; (ii) donner aux femmes rurales, en tant qu'actrices du changement, les moyens d'agir et de participer pleinement à la formulation des politiques, à tous les niveaux, et aux efforts de développement;
- il importe d'élaborer des cadres législatifs, des politiques et des stratégies de nature à créer un environnement favorable à la responsabilisation et à la promotion des femmes rurales, notamment en matière de formation et d'accès aux services liés à la production;
- l'engagement en faveur de la création et du renforcement des réseaux d'information et de communication reliant les femmes rurales entre elles et leur permettant de communiquer

⁴ Extrait du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, 1996:

Engagement Un

- Assurer un environnement politique, social et économique propice, visant à instaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable, fondé sur la pleine participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité, particulièrement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous.

Objective 1.3: Assurer l'égalité entre les sexes et la dévolution de pouvoirs aux femmes. À cette fin, les gouvernements:

- soutiendront et concrétiseront les engagements pris lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995) visant à intégrer le souci d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques;
- encourageront la pleine participation des femmes dans l'économie, sur un pied d'égalité avec les hommes, et, à cette fin, introduiront et appliqueront une législation soucieuse de l'égalité entre les sexes, assurant aux femmes un accès sûr et égal aux ressources productives telles que le crédit, la terre et l'eau et un contrôle sur ces ressources;
- feront en sorte que les institutions assurent un accès égal aux femmes;
- assureront des possibilités égales aux hommes et aux femmes en matière d'éducation et de formation dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits alimentaires;
- adapteront les services techniques et de vulgarisation aux femmes productrices et augmenteront le nombre des conseillères et agents féminins;
- amélioreront la collecte, la diffusion et l'utilisation de données ventilées par sexe dans les domaines de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement rural;
- centreront les efforts de recherche sur la répartition du travail et l'accès aux revenus ainsi que sur leur contrôle au sein du ménage;
- rassembleront des informations sur les connaissances et les compétences traditionnelles des femmes dans les domaines de l'agriculture, des pêches, des forêts et de la gestion des ressources naturelles.

avec les services nationaux de la planification doit être réaffirmé. Ces réseaux peuvent faciliter la collecte, l'enregistrement et la diffusion d'informations sur les initiatives ayant valeur d'exemple ou sur les bonnes pratiques en matière de développement agricole et rural durable soucieux de l'égalité entre les sexes, qui pourront par la suite servir de modèles;

- il faut tenir compte du rôle des organisations locales (officielles ou de proximité) que les femmes ont créées pour gérer les ressources et préserver leurs moyens d'existence, et leur venir en aide dans le cadre d'actions de développement axées sur la production vivrière, la préservation de la biodiversité et la qualité des aliments.

25. Le GTF prie l'ECA d'apporter son plein appui à l'exécution des activités ci-dessus dans la région Europe et du plan de travail du GTF, élaboré en collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe pour le prochain exercice. Le Plan de travail prévoit la mise en œuvre des recommandations citées plus haut dans le cadre des activités prévues, dans les limites des financements disponibles et avec le soutien opérationnel du Bureau régional.

26. En conclusion, le cadre d'intervention et le plan de travail du GTF ont pour objet de renforcer la participation des femmes rurales et de leurs familles aux actions menées dans les domaines prioritaires définis par la Conférence régionale pour l'Europe, ce qui favorisera le développement des zones rurales dans l'ensemble de la région Europe.